

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Bilans financiers des opérations de la SPL Terra 13 dans le cadre de sa dissolution-confusion.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de la dissolution-confusion de la SPL Terra 13, d'acter les bilans financiers arrêtés au 30 juin 2018 par la SPL Terra 13, tels qu'indiqués dans le rapport et dont les soldes sont nuls pour les opérations suivantes :

- la construction de la caserne de gendarmerie de Roquevaire,
- la reconstruction délocalisée du collège Marcel Pagnol à Martigues,
- la démolition reconstruction restructuration du collège Versailles à Marseille,
- la construction d'un gymnase et reconstruction d'un plateau sportif au collège Albert Camus à Miramas,
- la reconstruction du collège Robespierre à Port Saint Louis du Rhône,
- la restructuration, extension et mise aux normes « PMR » du collège Roger Carcassonne à Pélissanne.

A l'unanimité

Messieurs REY, PERRIN, ROYER-PERREAUT, MORAINÉ
et Mesdames CARADEC et PUSTORINO ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée